

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 137

8 février 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Structured Investments Funds	6535	Gestion Rainbow Fund	6548
Alliance Santé Europe S.A.	6559	GP Holding Company, Société à responsabilité limitée	6557
Alliance Santé S.A.	6559	Hirslanden Investments S.A.	6576
Arcelor Dudelange	6538	HSBC Global Investment Funds	6536
Arcelor Mittal Dudelange	6539	ING Direct	6533
Arcelor Mittal Dudelange	6539	ING Trust (Luxembourg) S.A.	6576
AVA Capital S.A.	6548	Institutional Opti-Cash	6536
BM Services S.à r.l.	6569	International Bond Trust	6541
BO Fund	6559	Italia Retail S.A.	6569
BO Fund II	6557	Lippe Holding S.A.	6532
Brachem Acquisition S.C.A.	6555	Luxempart	6530
Brutonhurst S.A.	6546	Lux-Stratos	6541
BV Capital Partners Luxembourg S.A.	6549	Maison Steffen Dudelange S.à r.l.	6569
Carib Power Lux S.à r.l.	6556	Meridio Funds	6537
Chios Société Anonyme Holding	6558	New PEL S.à r.l.	6561
Claudia Shipping S.A.	6541	Perlmar S.A.	6534
CStone Lumiere (Lux) S.à r.l.	6576	PG Silver S.A.	6569
Dexia Quant	6532	PG Sub Silver S.A.	6553
Dlux Holdco S.à r.l.	6545	Pontoon Luxco S.à r.l.	6543
Donegal Wind S.à r.l.	6558	Rancois Holding S.A.	6531
DWS Funds	6540	Raval Europe S.A.	6543
Dynamic Funds, Sicav	6539	Saint-Gobain Abrasives S.A.	6575
ECR Luxembourg S.à r.l.	6547	Société du Nouveau Faubourg S.A.	6531
Elliot S.A.	6548	St. Peter S.A.	6555
Eponyme International S.A.	6531	Substance Finance S.à r.l.	6542
EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation	6557	TBU-9 S.A.	6570
Ewald Giebel-Luxembourg	6538	TBU-9 S.à r.l.	6570
Ewald Giebel-Luxembourg	6539	Tecsys S.à r.l.	6543
Ezine Invest S.A.	6542	Teknon Investments S.A.	6575
FBP Funds Sicav	6535	Thryn Holding S.à r.l.	6570
Fina Cold II S.A.	6569	UBS Capital III S.à r.l.	6553
Finalin S.A.	6555	UBS (Lux) Sicav 2	6534
Financière Européenne S.A.	6558	UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007)	6536
Focused Sicav	6533	VCH Coreolan	6540
Foncière Medicis S.A.	6530	Vince S.à r.l.	6547
G.D. Group Investments S.A.	6558	World Star Fund	6530

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui, pour des raisons de publication dans les journaux, est déplacée au lundi 26 février 2007 à 9.00 heures à Leudelange, 12, rue Léon Laval, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de date de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'avancer du 1^{er} mardi du mois de juin au dernier lundi du mois d'avril à 11.00 heures.
2. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à ces assemblées doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour mardi, le 20 février 2007 au plus tard, auprès de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées mercredi, le 21 février 2007 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

G. Schwertzer

Président

Référence de publication: 2007010925/6583/0.

Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.779.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007010926/795/21.

World Star Fund, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.531.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 février 2007 à 14.30 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006

3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire de 2006
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007010924/29/0.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007 à 14 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes aux 30 novembre 2002, 30 novembre 2003, 30 novembre 2004 et 30 novembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Réélections statutaires; remplacement du Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007010927/322/20.

Eponyme International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.496.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 février 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007008717/1023/18.

Rancois Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 février 2007 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007010932/29/21.

Lippe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 février 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007010934/29/21.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Les actionnaires de la SICAV sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 février 2007, à 11.30 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouvel article, numéroté 5, aux statuts, qui aura la teneur suivante:
«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, dont le siège social est sis 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.
Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»
2. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 des statuts qui deviennent les articles 6 à 30.
3. Modification de l'article 6 des statuts (nouvelle numérotation): la dernière phrase du dixième paragraphe de l'article est complétée par le texte suivant : «ou être prise si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe d'actions tombaient sous un certain seuil considéré par le Conseil d'Administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe d'actions puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente.»

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires figurant à l'article 11 (nouvelle numérotation) des statuts: il convient de lire dans la première phrase que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra désormais le «premier jeudi du mois de mai à quinze heures»
5. Modification de l'exercice social repris dans l'article 26 (nouvelle numérotation) des statuts; il convient de lire désormais que: «L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année.»
6. Modification de l'article 27 (nouvelle numérotation) des statuts: ajout du texte suivant après la première phrase de l'article:
«La Société distribuera le produit net en fonction de la décision de l'assemblée générale décidant de l'affectation du résultat.»
7. Remplacement dans tout le texte des statuts des termes «catégories d'actions» par les termes «classes d'actions»
8. Modification de l'article 28 des statuts afin de stipuler que «Le conseil d'administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment ou d'une classe d'actions lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le conseil d'administration.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BIL, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007010928/755/57.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den 26. Februar 2007, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2006.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 21. Februar 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007010929/755/26.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.614.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le mercredi 7 février 2007 à 14.30 heures n'a pu délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-dessous, faute de quorum de présence. En conséquence, les actionnaires de ING DIRECT sont invités à assister à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le 12 mars 2007 à 14.30 heures en vue de délibérer et d'approuver les points suivants à l'ordre du jour:

Modification des statuts, et plus spécifiquement les propositions principales suivantes:

Ordre du jour:

- modification de l'article 25 afin de changer notamment la date et l'heure de tenue de l'Assemblée
- modification de l'article 28 afin de changer l'exercice social

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING DIRECT N.V. MILAN BRANCH ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le texte du projet de statuts ainsi modifié est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

Les actionnaires qui le souhaitent ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions à compter de la présente publication et jusqu'au 12 mars 2007.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007010931/584/13.

Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 26 février 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007010933/29/21.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den am 26. Februar 2007, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2006.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 21. Februar 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007010930/755/26.

ABN AMRO Structured Investments Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.227.

The Shareholders of ABN AMRO Structured Investments Funds, a Luxembourg SICAV having its registered office 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg (the «SICAV»), are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the SICAV to be held on *February 15, 2007*, at the registered office of the SICAV at 10.00 a.m., for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors on the financial year 2005/2006.
2. Adoption of the Financial Statement.
3. Discharge of the Board of Directors of the SICAV for the financial year 2005/2006.
4. Re-election of the current Directors of the SICAV for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.
5. Appointment of ERNST & YOUNG S.A. as auditor of the SICAV for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.
6. Other business.

The audited Annual Report of the SICAV is available free of charge upon request at the registered office of the SICAV. Shareholders are advised that no quorum for the Annual General Meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the Company upon request.

The proxy will be valid only if the proxy form, together with the evidence of the ownership of the shares, is provided to the Company, attention Mrs Sabine Leinkauf-Schiltz, or faxed to the following number (+352) 2607 2950 prior to the meeting. Luxembourg, February 1, 2007

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007008936/755/15.

FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 97.405.

The Board of Directors convenes the Shareholders to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») which will be held at the registered office of the Company, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, on *February 16th, 2007* at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To approve both the Management Report and Auditor Report for the fiscal year ended September 30th, 2006.
2. To approve the Financial Statements for the fiscal year ended September 30th, 2006.
3. To decide of the allocation of the results for the fiscal year ended September 30th, 2006.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the fiscal year ended September 30th, 2006.
5. To decide on statutory appointments and/or reappointments.
6. Miscellaneous.

According with the Articles of Incorporation of the Company dated December 11th, 2003, as amended on the December 21st, 2005 and with the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Terms and conditions to attend the meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg), by February 15th, 2007 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the Company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by February 15th, 2007 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of the Registrar Agent.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007008939/755/33.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Shareholders of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EURO INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *16 February 2007* at the registered office of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS («HGIF») at 10.00 a.m.(Luxembourg time) (the «Meeting») to consider and vote on the following agenda:

Extraordinary resolution:

To approve the liquidation of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EURO INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND to be effective on 19 March 2007 (or any other date as the general meeting may decide, upon the chairman's proposal) and to approve the cancellation of the Shares of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EURO INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND.

There is no quorum required for this Meeting and the passing of the extraordinary resolution requires the consent of the majority of the shares represented at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A proxy card is available at the registered office of HGIF.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007009114/755/10.

InstitutionalOpti-Cash, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des InstitutionalOpti-Cash, in Kraft getreten am 12. Januar 2007, wurde am 29. Januar 2007 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Januar 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007010310/685/10.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09618. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement und das Sonderreglement, jeweils in Kraft getreten am 29. Dezember 2006 für den UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2006.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007010316/685/10.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06158. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Im Jahre zweitausendundsieben, am zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MERIDIO FUNDS (SICAV) am Sitz der Gesellschaft zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 10. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2004 vom 25. Oktober 2006.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde von Roman Mertes, Privatangestellter, wohnhaft in Konz, Bundesrepublik Deutschland, als Versammlungsvorsitzenden um 11.30 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft Frau Anja Richter, Privatangestellte, wohnhaft in Schweich-Issel, Bundesrepublik Deutschland, zum Schriftführer,

Die Versammlung bestellt Herrn Harald Dupont, Privatangestellter, wohnhaft in Wasserliesch, Bundesrepublik Deutschland, zum Stimmzähler,

die zusammen mit dem Vorsitzenden den Versammlungsvorstand bilden.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Art. 11. Nr 8b) soll wie folgt geändert werden:

der Wert aller Wertpapiere, welche an einer Börse gehandelt oder notiert werden, bestimmt sich nach dem zuletzt verfügbaren Kurs am entsprechenden Bewertungstag;

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf der Anwesenheitsliste mit ihren Unterschriften eingetragen. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Da das gesamte Aktienkapital in dieser Versammlung vertreten ist, alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, konnte auf eine förmliche Einberufung (Veröffentlichung und/oder eingeschriebene Benachrichtigung per Post) zu dieser Sitzung verzichtet werden.

Die Versammlung, in der das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist befugt, in rechtsgültiger Weise über die vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Es wurde nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

*Beschluss***Art. 11. Nr 8b)** wird wie folgt geändert:

«(b) der Wert aller Wertpapiere, welche an einer Börse gehandelt oder notiert werden, bestimmt sich nach dem zuletzt verfügbaren Kurs am entsprechenden Bewertungstag;»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schließt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung um 12.00 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, in den Geschäftsräumen der AXXION S.A., am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Mertes, A. Richter, H. Dupont, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 2007, vol. 316S, fol. 59, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 25. Januar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007010319/242/53.

(070016810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Ewald Giebel-Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Arcelor Dudelange, Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 18.104.

L'an deux mille sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe Dieret, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité :

1) de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 17.870, numéro d'identité 20062229242,

constituée originairement sous la dénomination de EWALD GIEBEL-LUXEMBURG GmbH suivant acte reçu par Maître Aloyse Weirich, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 septembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 6 décembre 1980,

les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2217 du 27 novembre 2006, cet acte contenant la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme dénommée EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG, en vertu des résolutions avec pouvoirs prises par le conseil d'administration de la société en date du 8 novembre 2006, qui sont annexées au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2006; et

2) de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ARCELOR DUDELANGE, ayant son siège social à L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 18.104, numéro d'identité 20062229080,

constituée originairement sous la dénomination de GALVALANGE, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 12 mars 1981,

les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2204 du 24 novembre 2006, cet acte contenant la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme dénommée ARCELOR DUDELANGE,

en vertu des résolutions avec pouvoirs prises par le conseil d'administration de la société en date du 8 novembre 2006, qui sont annexées au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2006.

Lequel comparant, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter et d'établir authentiquement, la réalisation de la fusion entre les sociétés anonymes EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG, ci-après dénommée «la société absorbante» et ARCELOR DUDELANGE, ci-après dénommée «la société absorbée» comme suit:

1. Le comparant se réfère au projet de fusion documenté par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2254 du 1^{er} décembre 2006.

2. Les formalités de publicité indiquées au point 3.4. dudit projet ont été observées pendant le délai légal, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société absorbante le 2 janvier 2007, ci-annexé.

3. Aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale dans le délai imparti au point 3.5. dudit projet, ainsi que cela résulte du prédit certificat émis par la société absorbante le 2 janvier 2007.

4. Conformément au point 3.3. dudit projet, la fusion a pris effet entre parties et est donc devenue définitive au 1^{er} janvier 2007, entraînant de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir notamment :

- la transmission universelle de l'ensemble patrimonial actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- la reprise du contrat de concession d'un droit de superficie conclu entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la société absorbée ARCELOR DUDELANGE (ancienne dénomination GALVALANGE S.à r.l.) en date du 15 février 2000, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg le 19 avril 2000, volume 1225, numéro 30, et s'étendant sur un terrain sis à Dudelange, inscrit au cadastre de la Commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous le numéro cadastral 1304/7615, au lieu-dit in Wolser, comme bâtiment, place, d'une contenance de 801 ares 88 centiares; ce droit de superficie a pris cours le 1^{er} janvier 1982 et se terminera le 31 décembre 2029; l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre du Trésor et du Budget, et par son Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a approuvé la prédite reprise du droit de superficie en date du 18 décembre 2006, respectivement du 27 novembre 2006,

- la société absorbée a cessé d'exister.

Les prédites lettres d'approbation des 18 décembre 2006 et 27 novembre 2006 resteront annexées en copies aux présentes après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire.

Le notaire instrumentant certifie avoir vérifié l'existence des actes et formalités incombant aux sociétés, notamment du projet de fusion, et il en atteste la légalité.

Les frais, coûts, honoraires et charges du présent acte, sous quelque forme que ce soit, incombent à la société absorbante, conformément aux dispositions du projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dieret, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 538, fol. 25, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007010556/213/84.

(070007000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Arcelor Mittal Dudelange, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007010557/213/9.

(070009734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Dynamic Funds, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Der Teilfonds DYNAMIC FUNDS GlobalBalance B wird planmässig zum 21. Februar 2007 aufgelöst. Fondsanteile können noch bis zum 16. Februar 2007 zurückgegeben werden. Die Verwaltungsgesellschaft wird sodann die Depotbank beauftragen, den Netto-Liquidationserlös an die Anteilhaber zu verteilen.

Luxemburg, im Februar 2007.

Die Gesellschaft .

Référence de publication: 2007010736/673/6.

Arcelor Mittal Dudelange, Société Anonyme,

(anc. Ewald Giebel-Luxembourg).

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

L'an deux mille sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Le seul et unique actionnaire de la société anonyme EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 17.870, ci-après dénommée la «Société»,

constituée originellement sous la dénomination de EWALD GIEBEL-LUXEMBURG GmbH suivant acte reçu par Maître Aloyse Weirich, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 septembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 6 décembre 1980,

les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2217 du 27 novembre 2006, cet acte contenant la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme dénommée EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG, à savoir:

ARCELOR LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Dieret, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 janvier 2007,

détenant le total des cinq mille cinq cent quarante-deux (5.542) actions, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à treize millions huit cent cinquante-cinq mille euros (EUR 13.855.000,-).

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG en ARCELOR MITTAL DUDELANGE.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour dénomination ARCELOR MITTAL DUDELANGE.»

Après délibération, la société comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de EWALD GIEBEL-LUXEMBOURG en ARCELOR MITTAL DUDELANGE.

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le deuxième article des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour dénomination ARCELOR MITTAL DUDELANGE.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dieret, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 538, fol. 25, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007010684/213/64.

(070009733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Der Teilfonds DWS FUNDS GlobalFlex I wird planmässig zum Laufzeitende 21. Februar 2007 aufgelöst. Fondsanteile können noch bis zum 16. Februar 2007 zurückgegeben werden. Die Verwaltungsgesellschaft wird die Depotbank beauftragen, den Netto-Liquidationserlös an die Anteilhaber zu verteilen.

Luxemburg, im Februar 2007.

DWS FUNDS, SICAV.

Référence de publication: 2007010779/673/6.

VCH Coreolan, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen VCH COREOLAN wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den VCH COREOLAN ist das Verwaltungsreglement, das am 8. Januar 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds VCH COREOLAN, das am 8. Februar 2007 in Kraft tritt und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 8. Februar 2007 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 8. Februar 2007.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007011042/1346/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01011. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070020787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Lux-Stratos, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilhaber des LUX-STRATOS (WKN A0DN30 / ISIN LU0208551423)

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des LUX-STRATOS, ein Sondervermögen gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, gibt mit Zustimmung der Depotbank M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. bekannt, dass der Fonds nach Rückgabe aller Anteile liquidiert worden ist.

Luxemburg, im Februar 2007.

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Référence de publication: 2007010922/2112/10.

International Bond Trust, Fonds Commun de Placement.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company»), acting as management company to the Fund, has decided, with the approval of RBC Dexia INVESTOR SERVICES acting as custodian to the Fund, to put the Fund into liquidation as of 8th February 2007, at the close of business in Luxembourg. The last net asset value has been calculated as of 8th February 2007.

The undersigned Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations. BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, shall act as assistant to the liquidation and will assist the Management Company, acting as Liquidator, in the performance of its duties comprising, amongst other, the preparation of the liquidation report and the coordination with the auditor of the fund.

The liquidation proceeds shall be paid to the unitholders who have not redeemed their units prior to the liquidation date in proportion to the number of units held by each of them.

It is intended that the liquidation proceeds shall be paid to the unitholders as soon as feasible in proportion to the number of units held by each of them.

Luxembourg, 8th February 2007.

The Board of Directors of
INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2007010923/584/11.

Claudia Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.625.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2006 que le conseil d'Administration a nommé comme nouvel administrateur et administrateur délégué Monsieur Albert Schipper, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et que la société CLAUDIA SHIPPING S.A. sera valablement engagée en toutes circonstances par la co-signature obligatoire du précité administrateur délégué.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

CLAUDIA SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007004539/1066/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.362.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 octobre 2006, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement 3a, rue G. Kroll, L -1882 Luxembourg a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Jean-Marc Faber, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl; L -2146 Luxembourg

- Pascale Loewen, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll; L - 1882 Luxembourg

- Denis Bour, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll; L - 1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EZINE INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007004528/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Substance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.457.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 24 novembre 2006

En vertu du contrat de cession de parts daté du 24 novembre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales transférées à LINDSELL ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social au 2-4 Arch Makarios III avenue, Capital Center, 9th Floor, 1505 Nicosia, à Chypre.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

- 100 parts sociales détenues par LINDSELL ENTERPRISES LIMITED.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007004609/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pontoon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 712.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.246.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 novembre 2006

Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, ont été nommés gérants B de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006 (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel et de Monsieur François Bourgon démissionnaires).

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007004546/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Raval Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.008.

—
Extrait de l'assemblée générale 7 novembre 2006

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Révocation de Monsieur Michel Antoine, demeurant à L-2351 Luxembourg, 18, rue des Primevères de son poste d'administrateur,

Deuxième résolution

Nomination de Monsieur Julian Leslie Proffitt, demeurant à L-4550 Obercorn, 49, rue de l'eau, comme administrateur, Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

RAVAL EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004624/1351/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Tecsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.490.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Claude Lüscher, directeur de société, demeurant à L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-as-sociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet de produire, programmer, distribuer, installer, maintenir, exploiter, donner en location, financer tous les produits, projets, prestations intellectuelles et services s'appliquant au sens large au traitement de l'information. La société pourra réaliser ces opérations pour son compte propre ou pour compte de tiers, notamment comme commissaire, courtier, intermédiaire, agent, apporteur d'affaires ou mandataire.

La société pourra s'engager par voie d'apports, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans des entreprises nationales ou internationales et faire toutes les opérations ayant un objet à favoriser son développement.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations et transactions de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de TECSYS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Claude Lüscher, directeur de société, demeurant à L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Lüscher, directeur de société, demeurant à L-6195 Imbringen, 3, Cité Beaulieu.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lüscher, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2006, vol. 362, fol. 90, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007005910/201/124.

(060138609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.062.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un apport en nature daté du 18 septembre 2006 que TRITON MANAGERS II LIMITED, société de droit de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, a transféré l'intégralité de ses parts sociales dans DLUX HOLDCO, S.à r.l. à DMRK INTERIM AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 15, 111 45 Stockholm selon le détail ci-dessous:

- 20.107 parts sociales de catégorie A, 20.107 parts sociales de catégorie B, 20.107 parts sociales de catégorie C, 20.107 parts sociales de catégorie D et 20.107 parts sociales de catégorie E détenues au nom et pour le compte de TRITON FUND II LP,

- 511 parts sociales de catégorie A, 511 parts sociales de catégorie B, 511 parts sociales de catégorie C, 511 parts sociales de catégorie D et 511 parts sociales de catégorie E détenues au nom et pour le compte de TWO TRITON FUND F&F LP,

- 682 parts sociales de catégorie A, 682 parts sociales de catégorie B, 682 parts sociales de catégorie C, 682 parts sociales de catégorie D et 682 parts sociales de catégorie E détenues au nom et pour le compte de TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP.

Suite à cette cession, DMRK INTERIM AB est devenu le seul associé de DLUX HOLDCO, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007004524/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Brutonhurst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.398.

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée BRUTONHURST S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n° 74398, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 25 janvier 2000 par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C numéro 391 du 31 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

II. Que les 320 (trois cent vingt) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges;

céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: M. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 31, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007005970/211/65.

(060138980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

ECR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.580.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 17 août 2006

Le 17 août 2006, l'Associé Unique de ECR LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Brian Young, résidant au 713, Smith Ridge Road, New Canaan, Connecticut, CT 06840, USA, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat
- De nommer M. Hille-Paul Schut, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Steve Friedman
- Matthew Meehan
- Hille-Paul Schut

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007004513/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Vince S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept-Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 88.175.

Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 27 novembre 2006

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Théodore Fernando, demeurant au 31, rue de Grass L-4964 Clemency, de ses fonctions de gérant technique pour l'établissement de restauration avec effet au 31 octobre 2006.
- Nomination de Monsieur Eric Schneider, né le 28 avril 1974 à Thionville (France), demeurant au 12, rue du Tilleul, F-57970 Oudrenne (France) aux fonctions de gérant technique pour l'établissement de restauration avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Madame V. Sabino. / Madame G. Sabino.

Référence de publication: 2007004527/1218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Elliot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 38.415.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Dudelange,
le 29 novembre 2006 à 10.00 heures*

Le conseil d'administration de la société ELLIOT S.A., a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Madame Nicole Stephany, employée privée, demeurant à L-3271 Bettembourg, 85, rue de Peppange, né le 19 août 1955 à Luxembourg

est nommée directeur-technique de la société ELLIOT S.A.

Pour autant que l'autorisation d'établissement à être délivrée par les instances compétentes conformément à la loi d'établissement reposera sur la qualification personnelle de Madame Nicole Stephany, elle aura impérativement cosignature de sorte que la société se trouvera engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration. Dès lors, la société se trouve engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration.

Dudelange, le 11 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007004625/1044/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

AVA Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.048.

—
Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration du 20 novembre 2006

- Monsieur Ladislav Safyurtlu, né le 6 décembre 1974 à Paris 16^{ième}, résident 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg est nommé aux fonctions d'Administrateur Délégué;

- La société ne pourra être engagée sans la signature obligatoire et incontournable de Monsieur Ladislav Safyurtlu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Safyurtlu

L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007004649/7020/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Gestion Rainbow Fund, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.426.

—
Extrait des décisions prises par voie de Résolution Circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 31 octobre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 2 octobre 2006 de Monsieur Juan Ignacio Crespo Carrillo, en qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007005395/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

BV Capital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.290.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held an extraordinary general meeting («the Meeting») of the shareholders of BV CAPITAL PARTNERS LUXEMBURG S.A. (the Company), a Luxembourg société anonyme, established and having its registered office at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1158 of 7 November 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 109.290.

The Meeting is chaired by Mr Peter Vansant, company manager, residing in Luxembourg who appoints as Secretary, Mrs Angela Narolles, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Paulo Da Costa, accountant, residing in Luxembourg.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Board of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Board.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Board having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on the attendance list, signed by the Chairman, Secretary, Scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appears from said attendance list, all three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, in issue are present or represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate on the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-nine thousand four hundred euro (259,400.- EUR) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to an amount of two hundred ninety thousand four hundred euro (290,400.- EUR) by the creation and issue twenty-five thousand nine hundred forty (25,940) new additional shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, having the same rights and privileges attached thereto as all the existing shares.

2. To accept the subscription for the twenty-five thousand nine hundred forty (25,940) new additional shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share, by the current shareholders of the Company, in the same proportion as the actual shareholding in the Company, being twelve thousand nine hundred seventy (12,970) new shares for each of them and to accept payment in full for each such new shares together with an aggregate share premium on all such new shares taken together in an amount of sixteen million eighty-two thousand four hundred eighty-six euro (16,082,486.- EUR) by a contribution in kind consisting of (i) fifteen million three hundred thirty-eight thousand six hundred (15,338,600) shares held in GEVEPE, a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at Sint-Jozeflaan 82, B-2400 Mol and (ii) hundred ninety-eight thousand nine hundred (198,900) shares held in BHB, a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at Bourlaststraat 3/5 bus 11, B-2000 Anvers.

3. To amend Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation to reflect such capital increase. To give Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation the following wording:

« **Art. 5.** The subscribed share capital of the company is set at two hundred ninety thousand four hundred euro (290,400.- EUR) divided into twenty-nine thousand forty (29,040) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share.»

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-nine thousand four hundred euro (259,400.- EUR) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR)

divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each to an amount of two hundred ninety thousand four hundred euro (290,400.- EUR) to be divided into twenty-nine thousand and forty (29,040) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each by way of creation and issue of twenty-five thousand nine hundred forty (25,940) new additional shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, having the same rights and privileges attached thereto as all the existing shares.

Second resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of these twenty-five thousand nine hundred forty (25,940) new shares presently issued by the Company by the existing shareholders of the Company, in the same proportion as their current shareholding in the Company, thus being twelve thousand nine hundred seventy (12,970) shares for each of them.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- a) Mr Hans Vanoorbeek, company director, residing at Province Square 189, London SE12EE (United Kingdom);
- b) Mr John Blydenstein, company director, born in Rotterdam (The Netherlands), on 31 May 1966, residing at Bourlastsstraat 3, box 11, B-2000 Antwerpen (Belgium);

both here represented by:

- Mr Peter Vansant, lawyer, residing professionally at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two proxies given on 17 and 18 October 2006,

which proxies, after being signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy holder of the appearing persons declares to:

(i) subscribe in the name and on behalf of both appearing persons the twenty-five thousand nine hundred forty (25,940) shares, being for each of them twelve thousand nine hundred and seventy (12,970) newly issued shares of the Company and

(ii) fully pay up such new shares together with an aggregate share premium on all such new shares taken together in an amount of sixteen million eighty-two thousand four hundred eighty-six euro (16,082,486.- EUR) by a contribution in kind consisting of

(a) fifteen million three hundred thirty-eight thousand six hundred (15,338,600) shares held in GEVEPE, a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at Sint-Jozeflaan 82, B-2400 Mol and;

(b) hundred ninety-eight thousand nine hundred (198,900) shares held in BHB, a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered office at Bourlaststraat 3/5 bus 11, B-2000 Antwerpen.

(iii) The contribution made by the Company of the above mentioned shares is to be recorded at its adjusted net asset value which amounts to sixteen million eighty-two thousand four hundred eighty-six euro (16,082,486.- EUR) of which an amount of two hundred fifty-nine thousand four hundred euro (259,400.- EUR) is to be allocated to the share capital of the Company and the balance, the amount of fifteen million eight hundred twenty-three thousand sixty-eight euro (15,823,086.- EUR) is to be transferred to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg Company Act, the shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, with registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, dated Strassen, 31 August 2006, which concludes in French as follows:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Said report, after being signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

All the shares being thus at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting resolves to amend Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase. The Meeting resolves to give Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation the following wording:

« **Art. 5.** The subscribed share capital of the company is set at two hundred ninety thousand four hundred euro (290,400.- EUR) divided into twenty-nine thousand forty (29,040) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) per share.»

Tax exemption

As the present realised contribution in kind made to the Company consists of one hundred percent (100%) of the shares issued by each of the companies GEVEPE, and BHB, both companies incorporated and having their registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately five thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BV CAPITAL PARTNERS LUXEMBURG S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1158 du 7 novembre 2005.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.290.

La séance est présidée par Monsieur Peter Vansant, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Angela Narolles, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paulo Da Costa, comptable, demeurant à professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau» de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présences, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présences que toutes les trois mille et cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune en émission sont présentes ou représentées à cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (259.400,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (259.400,- EUR) par la création et l'émission de vingt-cinq mille neuf cent quarante (25.940) actions supplémentaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

2. Acceptation de la souscription de ces vingt-cinq mille neuf cent quarante (25.940) actions supplémentaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action par les actionnaires existantes de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société, faisant donc par chacun d'eux douze mille neuf cent soixante-dix (12.970) actions nouvelles et acceptation du paiement de toutes ces nouvelles actions, incluant le paiement d'une prime d'émission sur toutes les actions prises dans leur ensemble d'un montant total de seize millions quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros (16.082.486,- EUR) par un apport en nature consistant en (i) quinze millions trois cent trente-huit mille six cents (15.338.600) actions détenues dans GEVEPE une société constituée et existant sous les lois belges, avec siège social à Sint-Jozeflaan 82, B-2400 Mol et (ii) cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (198.900) actions détenues dans BHB, une société constituée et existant sous les lois belges, avec siège social à Bourlaststraat 3/5 bus 11, B-2000 Anvers.

3. Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital. L'article cinq (5) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (290.400,- EUR) divisé en vingt-neuf mille et quarante (29.040) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (259.400,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (259.400,- EUR) qui sera divisé en vingt-neuf mille et quarante (29.040) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune par la création et l'émission de vingt-cinq mille neuf cent quarante (25.940) actions supplémentaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription de ces vingt-cinq mille neuf cent quarante (25.940) actions nouvelles présentement émises par la Société par les actionnaires existantes de la Société et ceci au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société, soit douze mille neuf cent soixante-dix (12.970) actions nouvelles pour chacun d'eux.

Souscription - Paiement

Ensuite sont intervenus:

- a) Monsieur Hans Vanoorbeek, directeur de société, demeurant à Province Square 189, London SE12EE (Royaume-Uni);
- b) Monsieur John Blydenstein, directeur de société, demeurant à Bourlaststraat 3, box 11, B-2000 Anvers (Belgique);

les deux ici représentés par:

- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant professionnellement au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 17 et 18 octobre 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le mandataire des personnes comparantes déclare:

(i) souscrire aux noms et pour comptes des deux personnes comparantes ci-avant désignées les vingt-cinq mille neuf cent quarante (25.940) actions, faisant pour chacun d'eux douze mille neuf cent soixante-dix (12.970) actions ordinaires de la Société nouvellement émises et

(ii) libérer intégralement chacune de ces actions incluant le paiement d'une prime d'émission sur toutes les actions prises dans leur ensemble d'un montant total de seize millions quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros (16.082.486,- EUR), par un apport en nature consistant en:

a) quinze millions trois cent trente-huit mille six cents (15.338.600) actions détenues dans GEVEPE une société constituée et existant sous les lois belges, avec siège social à Sint-Jozeflaan 82, B-2400 Mol et

b) cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (198.900) actions détenues dans BHB, une société constituée et existant sous les lois belges, avec siège social à Bourlaststraat 3/5 bus 11, B-2000 Anvers.

(iii) L'apport fait à la Société se fait à la valeur d'actif net ajustée, évaluée à seize millions quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros (16.082.486,- EUR) duquel un montant de deux cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (259.400,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et le solde, soit la somme de quinze millions huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-six euros (15.823.086,- EUR) sera transférée à un compte «prime d'émission» de la Société.

En vertu des articles 26-1 et article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, daté Strassen, 31 août 2006, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps avec lui.

Toutes les actions sont dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital. L'article cinq (5) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (290.400,- EUR) divisé en vingt-neuf mille et quarante (29.040) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.»

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que l'apport en nature fait à la Société consiste en cent pour cent (100%) des actions émises par chacune des deux sociétés GEVEPE et BHB, sociétés constituées et ayant leur siège social au sein de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau de l'Assemblée, connus tous du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Vansant, A. Narolles, P. Da Costa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2006, vol. 907, fol. 97, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007005981/239/212.

(060138914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

PG Sub Silver S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.773.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 14 décembre 2004, entre la Société Anonyme PG SUB SILVER S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004733/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

UBS Capital III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 17-21, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.377.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the eleventh of December,

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

UBS CAPITAL AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at 45, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zurich, Switzerland, recorded with the Zurich Commercial Register number CH 020.3.913.794-3, acting as the Managing General Partner of UBS CAPITAL GERMANY 1999 LP, whose principal place of business is at 24 Union Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

here represented by Mr. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Zurich, on 1 December 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of UBS CAPITAL III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2010 Luxembourg, 17-21, boulevard Joseph II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register Section B number 80 377, incorporated pursuant to a deed of Notary Gérard Lecuit, then residing in Hesperange, on 22nd December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3rd September 2001, number 716 (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the whole share capital requests the notary to state the following:

- that the current share capital of the Company is eighteen thousand Euros (EUR 18,000.-) represented by seven hundred twenty (720) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each;

- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect as of today;
- that all the assets and liabilities of the Company are hereby immediately transferred to the sole member;
- that it has full knowledge of the articles of association and perfectly knows the financial situation of the Company;
- that the financial accounts of the Company as at 31 December 2005 and the interim accounts as at 31 October, 2006 have been approved;
- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has hereby ceased, that the sole member is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid for and any yet unknown liabilities of the Company; consequently, the liquidation of the Company is hereby finalized and completed;
- that the Company has been entirely liquidated and that the liquidation is hereby closed;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 45, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zurich, Switzerland.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

UBS CAPITAL AG, une société constituée en vertu des lois de la Suisse, ayant son siège social au 45, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zurich, Suisse, enregistrée auprès du registre de commerce de Zurich sous le numéro CH 020.3.913.794-3, agissant en tant que «Managing General Partner» de UBS CAPITAL GERMANY 1999 LP, dont la place d'affaire principal est situé au 24 Union Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, en date du 1^{er} décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de UBS CAPITAL III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 17-21, boulevard Joseph II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 80 377, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, résident à Hesperange, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 septembre 2001, numéro 716 (ci-après la «Société»).

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social actuel de la Société est de dix-huit milles euros (EUR 18.000,-) représenté par sept cent vingt (720) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont par la présente immédiatement attribués à l'associé unique;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2005 et les comptes intérimaires au 31 octobre, 2006 ont été approuvés;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé par la présente, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée;
- que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 45, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zurich, Suisse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.- M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 54, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007005953/230/74.

(060138327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Brachem Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.001,25.

R.C.S. Luxembourg B 118.685.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 6 juillet 2006, entre la Société en Commandite par Actions BRACHEM ACQUISITION S.C.A. avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004724/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Finalin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.612.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 19 août 2002, entre la Société Anonyme FINALIN S.A. avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004729/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

St. Peter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.675.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IMI SAN PAOLO, R.C.S. Milan (Italie) 1417377, une société avec siège social Via Tommaso Grossi 5, 20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, Italie, le 1^{er} décembre 2006.

lui-même ici représenté par Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une substitution donnée à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Laquelle procuration avec substitutum, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme ST. PETER S.A., R.C.S. Luxembourg B 73 675, dénommée ci-après «la Société», fut constituée sous la dénomination de ST. PETER HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 235 du 23 mai 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 563 du 23 mai 2003.

- La Société a actuellement un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire 4 certificats d'actions toutes au porteur numérotés 6, 7, 8 et 9 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ST. PETER S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Blauen-Arendt, A.-J.-J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 72, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007006688/230/60.

(060139548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Carib Power Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.999.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société datée du 8 décembre 2006 que:

- M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant à 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Luc Sunnen, né à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), né le 22 décembre 1961, résidant au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

ont été nommés gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, en remplacement de Mme Sonja Linz, et M. Georges Deitz, démissionnaires au 1^{er} janvier 2007.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007005426/799/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 6.541.

L'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 29 avril 2003 a appelé aux fonctions d'administrateurs:
Monsieur Robert Heintz, demeurant à Dudelange
Madame Marianne Heintz, demeurant à Luxembourg
Madame Gaby Donven, demeurant à Luxembourg
et aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur Jean Molitor, demeurant à Luxembourg.
Les mandats prennent fin avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2007005404/1160/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

GP Holding Company, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 69.920.

Suite à un transfert de parts intervenus en date du 14 décembre 2006, LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculé à Luxembourg R.C.S. Luxembourg: B 68179), a cédé 6 parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 140 chacune à LLGP HOLDINGS LLC, ayant son siège social à Orange Street, Corporation Trust Center, 1209, DE 19801 Wilmington, USA (immatriculé au Delaware USA sous le n° 3405335).

Après ce transfert, il n'y aura plus qu'un seul associé dans la société à savoir LLGP HOLDINGS LLC, ayant son siège social à Orange Street, Corporation Trust Center, 1209, DE 19801 Wilmington, USA détenant 100 actions.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour GP HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007005423/3648/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2006

En date du 31 octobre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Michel Juvet, de Monsieur Grégoire Bordier, de Monsieur David Holzer et de Monsieur Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007005397/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

G.D. Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.204.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 novembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement. En outre Monsieur Nicolas a été affecté à la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007005398/693/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Donegal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.346.

En date du 19 octobre 2006, HG INCORPORATIONS LIMITED a cédé la totalité de ses 1.000 parts sociales à la société HG RENEWABLE POWER PARTNERS L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005430/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Chios Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 82.007.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2006 a pris acte du changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes de CHARLES ENSCH, S.à r.l. en EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005391/1031/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Financière Européenne S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.264.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 décembre 2006 à 10.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Jean Quintus, M. Joseph Winandy et de la société COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007005393/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

BO Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.056.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2006

En date du 31 octobre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Michel Juvet, de Monsieur Grégoire Bordier, de Monsieur David Holzer et de Monsieur Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007005394/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Alliance Santé Europe S.A., Société Anonyme,

(anc. Alliance Santé S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.279.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- ALLIANCE UNICHEM GROUP LTD, société de droit britannique, avec siège à 2 The Heights, Brooklands, Weybridge, KT13 0NY Surrey, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Colette Sadler, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 décembre 2006;

2.- UNICHEM WAREHOUSING LTD, société de droit britannique, avec siège à UniChem House, Cox Lane, Chessington, Surrey, KT19 1SN, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Colette Sadler, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 décembre 2006,

les procurations signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Lesquels comparants se réunissant par-devant le soussigné notaire en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALLIANCE SANTE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B51.279,

constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, par acte du 31 mai 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 2 septembre 1995, modifié en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1067 du 1^{er} juin 2006,

L'assemblée désigne unanimement comme Président de séance Madame Colette Sadler, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de la séance et l'assemblée élit unanimement comme scrutateur Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate et déclare:

- que tous les actionnaires de ALLIANCE SANTE S.A., prénommée, sont présents ou valablement représentés, tel qu'il résulte de la liste de présence signée par le notaire instrumentant, par les membres du bureau et par tous les actionnaires présents ou représentés, cette liste de présence restant annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement;

- que tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent comme valablement réunis et informés de l'ordre du jour, et qu'ils renoncent à toutes formalités de convocation préalable;
- que partant, la présente assemblée et valablement réunie et qu'elle peut valablement statuer sur les points de l'ordre du jour qui est libellé comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la société et modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société,
- 2.- Divers.

Le Président soumet les points de l'ordre du jour à la délibération des actionnaires présents ou représentés qui prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la société ALLIANCE SANTE S.A. en ALLIANCE SANTE EUROPE S.A. En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALLIANCE SANTE EUROPE S.A.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à la somme de EUR 1.000,-

Le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version rédigée dans la langue anglaise. En cas de divergences avec la version en langue française, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

Extraordinary general shareholders' meeting of ALLIANCE SANTE S.A.

The Year two thousand and six, this sixth day of the month of December,

Before us Maître Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1.- ALLIANCE UNICHEM GROUP LTD, an English law company, with registered seat at 2 The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 0NY, England, for the purpose hereof represented by Mrs. Colette Sadler, with address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private signature on 5th December 2006;

2.- UNICHEM WAREHOUSING Ltd, an English law company, with registered seat at UniChem House, Cox Lane, Chesington, Surrey KT19 1SN, England, hereunder represented by Mrs. Colette Sadler by virtue of a power of attorney given under private signature on 5th December 2006;

both aforesaid powers of attorney signed ne varietur remaining attached to the present deed for registration purpose;

Such appearing parties gathered before the undersigned notary in an extraordinary shareholders' meeting of ALLIANCE SANTE S.A., a joint stock company (société anonyme) formed under Luxembourg law, with registered seat at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B51.279,

incorporated before Maître Frank Baden, notary in Luxembourg, by deed of 31 May 1995, published in the Official Gazette Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 425 of 2 September 1995, most recently amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 24 November 2005, published in the Official Gazette Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 1067 of 1 June 2006,

Mrs. Colette Sadler, with address at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is unanimously elected chairman of the shareholders' meeting.

The chairman appoints as secretary Flora Gibert, residing in Luxembourg who is also unanimously elected ballot judge of the shareholders' meeting.

The chairman ascertains and declares:

- that each shareholder of ALLIANCE SANTE S.A., aforesaid, is present or represented, as it results from the attendance list that shall be signed by the notary, the bureau members and each shareholder present or represented, such attendance list remaining attached to the present deed for registration purpose;

- that each shareholder present or represented considers himself as duly called in and informed about the Agenda, waiving any prior convening notice;

- that this extraordinary shareholders' meeting is thus validly constituted and that it may validly resolve upon the following Agenda:

Agenda:

- 1.- Change of the social denomination and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;
- 2.- Miscellaneous.

The chairman submits the points at the Agenda to the deliberation of the shareholders who unanimously take the following resolutions:

Sole resolution

Be it resolved to change the denomination of the Company from ALLIANCE SANTE S.A. into ALLIANCE SANTE EUROPE S.A. and to amend article 1 of the articles of incorporation that shall read as follows:

« **Art. 1.** Between the above mentioned persons and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, there shall be formed herewith a joint stock company, (société anonyme) under the name of ALLIANCE SANTE EUROPE S.A.»

The parties estimate the amount of costs, outlays, remuneration and charges in any form to be borne by the Company or which are charged upon the Company in relation to the present deed at EUR 1,000.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Sadler, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 75, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007005948/211/97.

(060138835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the seventeenth day of November.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Luxembourg.

There appeared:

JCF AIV P LP, a limited partnership under the laws of the Province of Alberta (Canada) represented by its general partner JCF LIFE GP LP, itself represented by its general partner JCF LIFE ASSOCIATES LP itself represented by its general partner JCF LIFE ASSOCIATES LLC,

hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on 16 November 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of NEW PEL S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm, whether or not an insurance entity, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer,

exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholder(s) who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers (the Board of Managers), appointed by the general meeting of the shareholder(s). The managers need not be shareholders. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution

and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.10 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.11 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders. The annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of the shareholder(s) shall be held on the next following business day. The annual general meeting of the shareholder(s) may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at a general meeting of the shareholder(s), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, the appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as follows:

Shareholders	Shares	Payments (EUR)
JCF AIV P LP, prenamed:	500	12,500.-
Total:	500	12,500.-

All these shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred million Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by CITCO BANK NEDERLAND N.V., and the notary expressly acknowledges such payments.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from today's date to 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The shareholder of the Company resolves to determine the number of managers at three constituting therefore a Board of Managers.

2. The shareholder of the Company resolves to appoint the following three managers for an unlimited period:

a) Ravi Sinha, Managing Director, born in Patna, India on 12 September 1964, with business address at Second Floor, 7 Bishopsgate, London EC2N 3BX;

b) J. Christopher Flowers, Company Director, with business address at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10022, USA; and

c) Sally Rocker, Company Director, born in Cleveland, Ohio, on 25 July 1954, with business address at 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10022, USA.

3. The shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, in L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch au Luxembourg.

A comparu:

JCF AIV P LP, une limited partnership de droit de la Province d'Alberta (au Canada) représentée par son general partner JCF LIFE GP LP, lui-même représenté par son general partner JCF LIFE ASSOCIATES LP, lui-même représenté par son general partner JCF LIFE ASSOCIATES LLC,

ci-après représentée par Bertrand Gérardin, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à New York, le 16 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Chapitre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de NEW PEL, S.à r.l. (la Société) régie par le droit au Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet social. La Société pourra:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une société d'assurance, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine. La Société peut également acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (qu'il s'agisse d'établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est établi à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Cession de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour le transfert de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des tiers que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales à condition que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapter III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance (Conseil de Gérance) nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toute les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues aux lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et dates spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance

8.5 Les gérants peuvent participer à toutes les réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen analogue de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent Article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Les associés peuvent élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, à condition qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et leur rémunération, le cas échéant, la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.10 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.11 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Toutes les activités de gestion seront effectuées à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapter IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'assemblée générale des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il assumera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance, le cas échéant. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité qui lui seront conférés exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapter V.- Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le troisième mercredi de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles visant à dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapter VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord, conformément aux dispositions de l'Article 13 paragraphe 2 des présents Statuts, sur la dissolution et la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapter VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapter IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant total de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) comme suit:

Associé	Parts sociales	Paiement (EUR)
JCF AIV P LP, susnommé:	500	12.500,-
Total:	500	12.500,-

Toutes ces parts sociales ont été libérées par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant total de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), qui est par conséquent à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui constate expressément de tels paiements au moyen d'un certificat de blocage émis par CITCO BANK NEDERLAND N.V.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

4. L'associé de la Société décide de fixer le nombre de gérants à trois (3), qui constituent ensemble le Conseil de Gérance.
5. L'associé désigne comme gérants de la Société les trois personnes suivantes, pour une durée indéterminée:
 - a) Ravi Sinha, administrateur délégué, né à Patna en Inde le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement à Second Floor, 7 Bishopsgate, à Londres EC2N 3BX, au Royaume-Uni;
 - b) J. Christopher Flowers, administrateur de société, demeurant professionnellement à 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10022, aux Etats-Unis d'Amérique; et
 - c) Sally Rocker, administrateur de société, née à Cleveland, Ohio, le 25 juillet 1954, demeurant professionnellement à 717 Fifth Avenue, 26th Floor, New York, New York 10022, aux Etats-Unis d'Amérique.
6. L'associé de la Société décide d'établir le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2006, vol. 438, fol. 86, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007005529/242/297.

(060138884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Maison Steffen Dudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelage, 39, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 81.774.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004869/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02648. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

BM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 198, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 62.317.

Le bilan au 30 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007004752/3511/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04752. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

PG Silver S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.774.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 15 décembre 2004, entre la Société Anonyme PG SILVER S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004730/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Fina Cold II S.A., Société Anonyme,

(anc. Italia Retail S.A.).

R.C.S. Luxembourg B 106.661.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 11 mars 2005, entre la Société Anonyme FINA COLD II S.A. (anciennement ITALIA RETAIL S.A.), avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004723/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

TBU-9 S.A., Société Anonyme,
(anc. TBU-9 S.à r.l.).
R.C.S. Luxembourg B 118.122.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 28 juin 2006, entre la Société Anonyme TBU-9 S.A. (anciennement TBU-9 S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée), avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004708/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Thryn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.549.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr. Felix Robyns, of Belgian Nationality, born in Duffel (Belgium) on the 20th of December 1962, residing at 47, Napier Avenue, London SW6 3PS (United Kingdom) and;

Mrs. Kathryn Mary Robyns, of English nationality, born in Wolverhampton (United Kingdom) on the 1st of June 1963 residing at 47, Napier Avenue, London SW6 3PS (United Kingdom),

Both here represented Mrs. Ana Dias, company Director, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of THRYN HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows by:

Mr. Felix Robyns, prenamed,	255 shares
Mrs. Kathryn Mary Robyns, prenamed,	245 shares
Total shares:	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entire subscribed capital represented as stated here above have passed the following resolutions:

- 1) Mr. Matthijs Bogers, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her here above stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

Ont comparu:

Mr. Felix Robyns, de nationalité belge, né à Duffel (Belgique) le 20 décembre 1962 résidant à 47, Napier Avenue, Londres SW6 3PS (Angleterre) et;

Mrs. Kathryn Mary Robyns, de nationalité anglaise, née à Wolverhampton (Angleterre) le 1^{er} juin 1963 résidant à 47, Napier Avenue, London SW6 3PS (Angleterre),

Tous les deux ici représentés par Madame Ana Dias, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de THRYN HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer

les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Mr. Felix Robyns, précité,	255 parts
Mrs. Kathryn Mary Robyns, précitée,	<u>245 parts</u>
Total parts sociales:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euro (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Matthijs Bogers, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, est nommée gérant pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 79, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007006731/202/232.

(060139287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Saint-Gobain Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.491.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 23 mai 2006 à 10.00 heures

Huitième résolution

Suite au départ de M. Frédéric Villoutreix du Groupe Saint-Gobain, l'Assemblée décide l'unanimité de mettre fin à son mandat d'administrateur de SAINT-GOBAIN ABRASIVES LUXEMBOURG

Bascharage, le 23 mai 2006.

Le Bureau de l'Assemblée

G. Scotti / C. Cochet / P. Terragni

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007004555/4200/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04275. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

—

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 19 mai 2004, entre la Société Anonyme TEKNON INVESTMENTS S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 27 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004711/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Hirslanden Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.803.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 25 octobre 2002, entre la Société Anonyme HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 20 novembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2007004710/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

ING Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en temps que déléguée à la gestion journalière, et ce avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Le Conseil d'administration nomme Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg nouveau délégué à la gestion journalière, et ce avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007004560/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

CStone Lumiere (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002655/242/11.

(060134637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.